

(N^o 88.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1855.

(Voir les Nos 167 et 230 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1855, à la somme de onze millions huit cent soixante-neuf mille quatre-vingt-cinq francs (11,869,085 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 10 mai 1854.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) N. J. A. DELFOSSE.*

*Les Secrétaires,
(Signé) A. DUMON.
LÉOP. MAERTENS.*

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1855.

ARTICLES	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	246,550 »
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service	190,550 »	»	
3	Matériel	23,000 »	»	
4	Frais d'impression de recueils statistiques. . . .	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour.	6,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	ORDRE JUDICIAIRE.			
6	COUR DE CASSATION. Personnel	215,000 »	5,500 »	2,419,465 »
7	— Matériel	5,250 »	»	
8	COUR D'APPEL. Personnel	549,100 »	28,000 »	
9	— Matériel	18,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce.	1,022,095 »	20,550 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	548,100 »	7,870 »	
	CHAPITRE III.			
	JUSTICE MILITAIRE.			
12	COUR MILITAIRE. Personnel.	16,070 »	4,233 »	55,874 »
13	— Matériel	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	29,819 »	212 »	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	3,540 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE JUSTICE.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correction- nelle et de police.	570,000 »	»	599,415 »
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	9,800 »	19,615 »	
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Constructions, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. . .	35,000 »	40,000 »	75,000 »

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impressions du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	116,000 »	»	137,000 »
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cas- sation</i>	5,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays- Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des fa- cultés de droit des universités du royaume	15,300 »	»	
22	Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement.	2 700 »	»	
	CHAPITRE VII. PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	10,000 »	»	26,500 »
24	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mi- neurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	1,500 »	»	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons	3,000 »	»	
	CHAPITRE VIII. CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel en- seignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	311,700 »	»	394,000 »
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands sémi- naires, à l'exception de celui de Liège	62,010 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 fr., pour revenus de cures	3,563,171 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabri- ques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . . .	594,000 »	26,000 »	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen-tes.	extraordinaires et temporaires.	
50 ^{bis}	Monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie (deuxième cinquième du crédit de 450,000 fr., alloué par la loi du 21 juin 1853) .	»	90,000 »	4,338,281 »
51	Culte protestant et anglican (Personnel).	50,376 »	»	
52	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	7,524 »	»	
53	Culte israélite (Personnel)	8,600 »	»	
54	Frais de bureau consistoire central et dépenses im- prévues	900 »	»	
55	Pensions ecclésiastiques (payement des premiers termes)	6,000 »	»	
56	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	18,000 »	»	
CHAPITRE IX.				
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
57	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'in- sensés dont le domicile de secours est inconnu .	100,000 »	»	
38	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indi- gents, dans le cas de l'art. 131, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'oph- thalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pen- sion ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	148,000 »	»	
39	Frais de route et de séjour des membres des com- missions spéciales pour les établissements de char- rité et de bienfaisance. — Des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents ophthal- miques, etc., etc. — Des membres et secrétaires de la commission permanente d'inspection des éta- blissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente et de celui de la commission spéciale de l'établissement de Gheel .	10,000 »	»	610,000 »
40	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisances et frais divers.	2,000 »	»	
41	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des pro- vinces	145,000 »	»	
42	Subsides pour le patronage des condamnés libérés .	20,000 »	»	
43	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	185,000 »	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	<i>Section 1^{re}. — Service domestique.</i>			
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus.	1,500,000 »	»	
45	Gratifications aux détenus employés au service domestique.	34,000 »	»	
46	Frais d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants.	20,000 »	»	
47	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements. .	11,000 »	»	
48	Traitement des employés attachés au service domestique.	435,000 »	»	
49	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	»	
50	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments, y compris 145,000 francs pour l'achèvement des travaux de construction d'une prison cellulaire à Courtrai, 196,000 francs pour la continuation des travaux de construction d'une maison de sûreté civile et militaire à Anvers; et 79,000 francs pour l'appropriation de la maison de sûreté de Bruges.	160,000 »	420,000 »	5,298,000 »
51	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions. .	»	22,000 »	
52	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	»	6,000 »	
53	Achat et entretien du mobilier dans les prisons. .	55,000 »	»	
	<i>Section 2. — Service des travaux.</i>			
54	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	570,000 »	»	
55	Gratifications aux détenus	165,000 »	»	
56	Frais d'impression et de bureau	5,000 »	»	
57	Traitements et tantièmes des employés	85,000 »	»	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
58	Mesures de sûreté publique.	58,000 »	»	58,000 »
	CHAPITRE XII.			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . .	5,000 »	»	5,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	11,179,105 »	689,980 »	11,869,085 »